

**DELIBERATION N° 08 - CREATION D'UN BATIMENT CULTUREL ET SPORTIF - MARCHÉ  
NEGOCIE DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

**Rapporteur : M. LOMBARD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 88 à 90 ;

Par délibération en date du 6 février 2017, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'opération **Création d'un bâtiment culturel et sportif** et décidait l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse plus, en limitant à 3 le nombre de candidats à concourir. Le projet consiste à construire un ensemble comprenant un bâtiment culturel d'environ 600 m<sup>2</sup> en RDC découpé en plusieurs espaces fonctionnels et un bâtiment sportif sur 1200 m<sup>2</sup> réservé aux pratiques sportives et de loisirs et leurs annexes (vestiaires, sanitaires et rangements).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage s'élève à 2,9M€ TTC.

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur la plate-forme des marchés publics de la Métropole du Grand Nancy **le 9 février 2017** et publié au B.O.A.M.P et au J.O.U.E **le 13 février 2017**.

Conformément aux prescriptions de l'avis d'appel public à la concurrence précité, les candidatures devaient être remises pour **le jeudi 16 mars 2017 à 12h** à la Ville de Ludres.

69 équipes ont déposé un dossier de candidature, toutes dans les délais.

L'ouverture des plis contenant les candidatures a été effectuée le 20 mars 2017 par la commission technique qui a réalisé la vérification administrative de chaque candidature.

Le jury de sélection des candidatures s'est réuni le **4 avril 2017** et a désigné 3 équipes admises à concourir (par ordre alphabétique) :

- **ABC STUDIO**, SARL d'Architecture, (mandataire), 119 Grande rue 54000 NANCY et CAP INGELEC, Bureau d'études TCE, 160 rue Louis Victor de Brogile 51430 BEZANNES ;

- **ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE LORRAINE SARL**, Benjamin FEDELI, Architecte (mandataire), 258 avenue de Strasbourg 54000 NANCY, Archilor, SARL d'Architecture, 61 ter rue de Saint-Mihiel BP 50032 55201 COMMERCY CEDEX, et T.E.C.C SARL, Bureau d'Etudes TCE, 258 avenue de Strasbourg 54000 NANCY ;

- **KL ARCHITECTES**, Architecte, (mandataire), 36 rue Bergery 57050 METZ, BARTHES BOIS, Bureau d'Etudes Structure Bois, Espace Madera rue de Blénod 54700 MAIDIÈRES TPF et INGENIERIE SAS, Bureau d'Etudes TCE, 14 rue du Bois de la Champelle 54500 VANDOEUVRE.

En date du 29 mai 2017, un dossier contenant le règlement de concours 2<sup>ème</sup> phase relatif à la remise de prestation et ses annexes et le dossier de consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre (Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clauses Techniques Particulières) a été envoyé à chaque candidat.

Une réunion de questions-réponses avec visite sur site en présence de Monsieur le Maire et des responsables de services a été organisée le mardi 13 juin 2017 à 14h en mairie.

Les questions posées lors de cette réunion ont fait l'objet d'un compte rendu qui a été envoyé à tous les candidats.

Les candidats ont pu poser des questions à la commission technique jusqu'au 13 juillet 2017. L'ensemble des réponses a été transmis à chaque candidat sous forme de précisions.

Les équipes ont rendu leurs projets dans les délais soit avant le 8 septembre 2017 à 12h.

Les trois projets ont été remis anonymement à la commission technique.

Le jury de sélection des projets s'est réuni le **3 octobre 2017** et a proposé un classement des projets des trois équipes selon les critères suivants (figurants au Règlement de Consultation) :

- *Respect du programme de l'opération ;*
- *Pertinence et qualité du projet de construction neuve, son insertion dans son environnement naturel, et dans l'ensemble urbain ;*
- *Qualité d'usage et de fonctionnement des espaces intérieurs et extérieurs ;*
- *Qualité technique de la construction en tenant compte de la performance environnementale ;*
- *Respect de l'enveloppe financière au regard du budget prévisionnel réservé aux travaux et du calendrier prévisionnel d'intervention ».*

Le jury, par avis motivé, a désigné lauréat le projet codé A.1410.E.

Ce projet lauréat émane du mandataire du groupement, Benjamin FEDELI, Architecte du cabinet **ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE LORRAINE SARL**, sis 258 avenue de Strasbourg 54000 NANCY constitué avec les co-traitants : Archilor, SARL d'Architecture, sis 61 ter rue de Saint-Mihiel BP 50032 55201 COMMERCY CEDEX et T.E.C.C SARL, Bureau d'Etudes TCE sis 258 avenue de Strasbourg 54000 NANCY.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 6 février 2017 et à l'article 9 du règlement de concours, le jury a attribué l'intégralité de la prime d'un montant de 20 000 € à chaque candidat précité.

Un avis d'attribution du résultat de concours a été publié le 13 octobre au BOAMP et au JOUE.

Conformément à l'article 7 du règlement de concours et aux articles 88 et 30.I.6° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager une négociation le 9 octobre 2017 avec le lauréat désigné qui a fait l'objet d'un procès-verbal.

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 23 octobre 2017 à 17h30 afin d'attribuer le marché négocié de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a donné un avis favorable le 25 octobre 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Cette longue délibération reprend la chronologie des opérations réalisées. Je remercie les services techniques pour le travail réalisé. J'espère que les travaux débiteront au printemps 2018. Le permis de construire sera prochainement déposé en mairie.

Je remercie également les membres du jury qui ont étudié les 3 dossiers pendant près de 4h afin de déterminer le lauréat du concours.

Il n'y a pas eu de recours. Nous pourrions donc communiquer prochainement sur ce projet.

Je rappelle que des questions avaient été posées par les comités de quartiers, notamment sur les attentes du Centre Brassens et des autres associations utilisatrices.

Messieurs GOETZ, DEFFOUN et LOMBARD au cours de différentes réunions ont recueilli les avis de ceux-ci et les ont traduit au mieux afin d'obtenir un projet cohérent avec les attentes, et c'est le cas avec celui retenu.

Pour finir, je précise que ce sera le dernier bâtiment que la ville pourra réaliser. Il permettra de répondre aux normes d'accessibilité, d'être fonctionnel et de rendre le meilleur service possible à tous les utilisateurs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de conclure le marché négocié de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 30.I.6.° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec le lauréat du concours à savoir : Benjamin FEDELI, Architecte du cabinet **ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE LORRAINE SARL** avec les co-traitants suivants :

- Archilor, SARL d'Architecture, 61 ter rue de Saint-Mihiel BP 50032 55201 COMMERCY CEDEX,  
- T.E.C.C SARL, Bureau d'Etudes TCE, 258 avenue de Strasbourg 54000 NANCY,  
pour un montant de travaux prévisionnel de 2 955 600 € TTC sur la base du montant de rémunération prévisionnel de 369 750 € HT soit 443 700 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2017 et le seront aux suivants.